



Déclaration 2044 : pas assez de lignes pour travaux

Par **Lucien04**, le **21/04/2019** à **11:31**

Bonjour

L'imprimé(internet) prévoit 6 lignes alors que j'ai 8 travaux. Que faire?

Merci

Par **morobar**, le **22/04/2019** à **08:48**

Bonjour

a) interroger sous forme de mail "rescrit fiscal" le contrôleur des impôts

b) indiquer voir note manuscrite jointe et consolider le total dans la case adéquate.

Par **Lucien04**, le **22/04/2019** à **09:51**

Bonjour,

d'accord pour le "a" quant au "b" c'est impossible puisque déclaration en ligne.

Merci

Par **Visiteur**, le **22/04/2019** à **11:52**

Bonjour,

Regardez à la fin de votre déclaration 2042, il vous est demandé si vous avez quelque chose à ajouter (précisions que vous souhaitez apporter).

Vous pouvez aussi reprendre ensembles certains travaux. le principale étant que les sommes soit lisibles, que le total corresponde et que vous possédiez bien les preuves en cas de contrôle.

Par **flocroisic**, le **29/04/2019** à **00:24**

bonjour

Le rescrit : il faut 6 mois et correspond à une demande d'explication d'un texte de loi et non " où je met les 2 autres lignes"

[citation]Le rescrit fiscal vous permet d'obtenir la position de l'administration sur le sens et la portée d'un texte fiscal en application de l'article L. 80 A alinéa 1 du livre des procédures fiscales (LPF).[/citation]

Vous completez les 6 premieres lignes sur la 2044

et les 2 suivantes, vous les mettez dans le cadre mention expresse de la 2042, en fin de declaration de revenu (la 2042)